



IMMIGRATION Canada

Demande de traitement visant les membres de la famille qui suivront le demandeur principal

Délai prescrit d'un an

- Réfugiés au sens de la Convention outre-frontières
- Personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières



Table des matières

Comment nous joindre	2
Aperçu	3
Comment remplir le formulaire	5
Présenter votre demande	6
Et ensuite?	7

Formulaire

Demande de traitement visant les membres de la famille dans le cadre du délai prescrit d'un an (IMM 5571)

Ce document est produit gratuitement par Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit pas être vendu aux requérants

This guide is also available in English

Comment nous joindre

Site Web

Vous pouvez obtenir des précisions sur les programmes offerts par Citoyenneté et Immigration Canada en vous rendant sur le site www.cic.gc.ca. Les [services en ligne](#) de notre site Web permettent, pour certains types de demande, de faire des changements d'adresse et de connaître l'état de la demande.

Au Canada

Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec le **Télécentre**. Ce service automatisé, facilement accessible à l'aide d'un téléphone à clavier, est offert sept jours par semaine, 24 heures par jour. Vous pouvez écouter de l'information préenregistrée sur de nombreux programmes et commander des formulaires de demande; pour certains types de demande le service automatisé peut même vous renseigner sur l'état de votre dossier.

Ayez du papier et un crayon à portée de main afin d'être prêt à noter les renseignements dont vous avez besoin. Écoutez attentivement les instructions et appuyez sur la touche appropriée.

En tout temps au cours de votre appel, vous pouvez appuyer sur * (l'étoile) pour réentendre le message; appuyez sur le « 9 » pour revenir au menu principal; appuyez sur le « 0 » pour parler à un agent; appuyez sur le « 8 » pour mettre fin à votre appel. Si vous avez un téléphone à cadran, attendez qu'un agent vous réponde.

Si vous souhaitez parler à un agent, vous devez appeler du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale).

De partout au Canada, composez le

1-888-242-2100 (sans frais)

Utilisez-vous un télécopieur?

Vous pouvez bénéficier de notre service ATS du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale) en composant le **1-888-576-8502** (sans frais).

À l'extérieur du Canada

Si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada, vous pouvez communiquer avec une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat du Canada. La liste des adresses, des numéros de téléphone et des adresses Web se trouve sur notre [site Web](#).



Il ne s'agit pas d'un document juridique. Pour des renseignements de cet ordre, veuillez consulter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou la *Loi sur la citoyenneté*, selon le cas, ainsi que leurs règlements d'application.

On peut se procurer une version de ce document adaptée à des besoins particuliers.

Aperçu

Cette trousse contient le formulaire à remplir pour demander le traitement de la demande de résidence permanente d'un membre de la famille dans le cadre du délai prescrit d'un an, ainsi que les directives s'y rapportant.

Qui peut présenter une demande?

Si vous avez immigré au Canada à titre de réfugié au sens de la Convention outre-frontières ou de personne protégée à titre humanitaire outre-frontières et que vous avez dû laisser derrière vous des membres de votre famille en raison de circonstances indépendantes de votre volonté, vous pourriez être en mesure de demander le traitement de la demande de résidence permanente des membres de votre famille dans le cadre du délai prescrit d'un an.

Si vous répondez « OUI » à toutes les questions suivantes, vous pouvez demander le traitement de la demande de résidence permanente des membres de votre famille :

1. Êtes-vous arrivé(e) au Canada il y a moins d'un an?
2. Avez-vous été admis(e) à titre de réfugié(e) au sens de la Convention outre-frontières ou de personne protégée à titre humanitaire outre-frontières (personnes de pays d'accueil ou personnes de pays source)?
3. Le membre de votre famille séparé était-il inclus dans votre *Demande de résidence permanente au Canada* (formulaire IMM 0008)?
4. Le membre de votre famille correspond-il à la définition de membre de la famille (voir la section [Définition de membre de la famille](#))?

Il n'y a aucun frais associé avec le traitement de la demande de résidence permanente des membres de votre famille dans le cadre du délai prescrit d'un an.

Définition de membre de la famille

On entend par « membre de la famille » votre époux ou conjoint de fait et enfants à charge.

Conjoint de fait

Il s'agit de la personne du sexe opposé ou du même sexe qui vivait avec vous dans une relation conjugale depuis au moins un an avant que vous ne vous sépariez pour des raisons indépendantes de votre volonté. Votre engagement l'un envers l'autre doit être suffisamment important pour se manifester, notamment, de l'une des façons suivantes : vous viviez sous le même toit, vous vous soutenez mutuellement sur le plan financier et émotif, vous avez eu des enfants ensemble ou vous vous affichez comme un couple en public. Il se peut que vous deviez fournir une preuve de votre union.

Votre conjoint de fait peut être admissible même si vous ne pouviez pas vivre ensemble ou être vus ensemble en public en raison de restrictions d'ordre légal ou culturel dans votre pays d'origine.

Enfants à charge

Les enfants à charge incluent :

- vos enfants à charge;
- les enfants à charge de votre époux ou conjoint de fait;
- les enfants à charge de vos enfants à charge.

Un enfant doit satisfaire aux exigences liées au **type A, B ou C** ci-dessous pour être considéré comme un enfant à charge.

Type A

L'enfant est âgé de moins de 22 ans et est célibataire, c'est-à-dire qu'il n'est pas marié ni en union de fait.

Type B

L'enfant s'est marié ou engagé dans une union de fait avant l'âge de 22 ans et, depuis son mariage ou le début de son union de fait :

- est inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité par les autorités gouvernementales et y suit des cours à temps plein;
- dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents.

ou

L'enfant est âgé de 22 ans ou plus et, depuis avant l'âge de 22 ans :

- est inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité par les autorités gouvernementales et y suit des cours à temps plein;
- dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents.

Type C

L'enfant est âgé de 22 ans ou plus, dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents depuis avant la date de ses 22 ans et ne peut subvenir à ses besoins du fait de son état de santé.

Désignation d'une tierce personne ou d'un représentant

Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)

Si vous avez des questions, ou si vous désirez obtenir d'autres renseignements concernant la présente trousse, vous pouvez communiquer avec nous (voir [Comment nous joindre](#)). Vous pouvez aussi choisir d'obtenir l'aide d'un représentant si vous désirez obtenir des conseils ou un soutien supplémentaire. Votre demande sera traitée de la même façon, peu importe que vous ayez ou non un représentant.

Un **représentant** est quelqu'un à qui vous donnez la permission d'agir en votre nom auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Votre représentant pourra également obtenir de l'information sur votre dossier.

Si vous souhaitez nommer un représentant, vous devrez obtenir et remplir le formulaire *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476). Vous pouvez obtenir le formulaire en le téléchargeant de notre site Web au www.cic.gc.ca/francais/demandes/representant ou auprès de notre téléc centre (vous reporter à la section [Comment nous joindre](#)).

Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475)

Pour nous autoriser à communiquer de l'information sur votre dossier à quelqu'un d'autre qu'un représentant, vous devrez remplir le formulaire *Autorisation de communiquer des renseignements à des personnes désignées* (IMM 5475).

La personne que vous désignez pourra obtenir de l'information sur votre dossier, par exemple sur l'état de votre demande. Elle **ne pourra pas** agir en votre nom auprès de CIC.

Vous pouvez obtenir le formulaire en le téléchargeant de notre site Web au www.cic.gc.ca/francais/demandes/communiquer-renseigne.

Comment remplir le formulaire

Suivez les instructions suivantes pour remplir les formulaires. La plupart des questions sont simples, et des instructions supplémentaires ne sont fournies que lorsque cela est nécessaire. Vous devez répondre à **toutes** les questions. Si vous laissez des questions sans réponse, votre demande vous sera retournée pour que vous les complétiez. Écrivez en caractères d'imprimerie, de façon claire, à l'aide d'un stylo noir.

Si l'espace prévu dans le formulaire ne suffit pas, utilisez une feuille de papier supplémentaire. Vous pouvez indiquer le nom de trois membres de votre famille dans l'espace prévu. Si vous devez nommer plus de trois membres de votre famille, photocopiez le formulaire avant de le remplir.

Les renseignements que vous fournissez doivent être exacts. Quiconque fait sciemment de fausses déclarations dans ce formulaire commet une infraction en vertu de l'article 127 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Demande de traitement visant les membres de la famille dans le cadre du délai prescrit d'un an (IMM 5571)

Le demandeur principal au Canada doit remplir ce formulaire. Le demandeur principal est la personne qui a rempli la première *Demande de résidence permanente au Canada* (IMM 0008).

1. Nom au complet

Inscrivez votre nom de famille complet tel qu'il figurait sur votre *Demande de résidence permanente au Canada* (IMM 0008) ou qu'il figure sur votre carte de résident permanent.

Inscrivez vos prénom(s) (premier, deuxième, etc.) tel qu'ils figuraient sur votre *Demande de résidence permanente au Canada* (IMM 0008) ou qu'ils figurent sur votre carte de résident permanent.

3. Date de l'arrivée au Canada

Cette date est indiquée sur votre *Confirmation de résidence permanente* (IMM 5292) et sur votre carte de résident permanent, si vous l'avez reçue.

9. Date de naissance

Si vous ne connaissez pas la date de naissance exacte, indiquez son âge en date d'aujourd'hui.

10. Lien de parenté

Voir la section [Définition de membre de la famille](#).

Présenter votre demande

Présentez votre demande au centre de Citoyenneté et Immigration le plus proche. Si vous habitez au Québec, présentez votre demande au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), à l'un des bureaux énumérés ci-dessous.

Si vous avez reçu votre **carte de résident permanent**, joignez une photocopie du recto et du verso de votre carte à votre formulaire.

ATLANTIQUE

Charlottetown

134, rue Kent, bureau 410
Tour Banque Nationale
Charlottetown, PE C1A 8R8

Fredericton

495, rue Prospect
Fredericton, NB E3B 9M4

Halifax

1741, rue Brunswick, bureau B110
Halifax, NS B3J 3X8

Moncton

860, rue Main, 6^e étage, bureau 602
Moncton, NB E1C 1G2

Saint John

189, rue Prince William
Saint John, NB E2L 2B9

St. John's

Édifce Atlantique Nord, 2^e étage
3, Place Pippy
C.P. 13667, succ. "A"
St. John's, NL A1B 4G1

QUÉBEC

Gatineau

Immigration-Québec
430, boulevard de l'Hôpital, 3e étage
Gatineau, QC J8V 1T7

Jonquière

Immigration-Québec
3885, boulevard Harvey, bureau 206
Jonquière, QC G7X 9B1

Laval

Immigration-Québec
705, chemin du Trait-Carré
rez-de-chaussée
Laval, QC H7N 1B3

Montréal

Service conseil-Immigration
humanitaire
285 Notre-Dame ouest
rez-de-chaussée, bureau G-15
Montréal, QC H2Y 1T8

Québec

Immigration-Québec
Édifce Bois-Fontaine
930, chemin Sainte-Foy, rez-de-
chaussée
Québec, QC G1S 2L4

Saint-Lambert

Immigration-Québec
2, boulevard Desaulniers, 3e étage
Saint-Lambert, QC J4P 1L2

Sherbrooke

Immigration-Québec
202, rue Wellington Nord
Sherbrooke, QC J1H 5C6

Trois-Rivières

Immigration-Québec
100, rue Laviolette
rez-de-chaussée 26
Trois-Rivières, QC G9A 5S9

ONTARIO

Région du Grand Toronto,

y compris Etobicoke, Mississauga et
Scarborough
25, avenue St. Clair Est, bureau 200
Toronto, ON M4T 1M2

À l'extérieur de la région du Grand Toronto

Envoyez votre demande au CCI le
plus près de chez vous, soit :

Fort Frances

101 Church Street, 2nd floor,
Fort Frances, ON P9A 3X8

Hamilton

55, rue Bay Nord
Hamilton, ON L8R 3P7

Kitchener

CCI Waterloo/Wellington
29, rue Duke Est
Kitchener, ON N2H 1A2

London

417, rue Exeter
London, ON N6E 2Z3

Niagara Falls

6080, chemin McLeod, Unité 12
Niagara Falls, ON L2G 7G4

Orillia

78, rue West Sudt
Orillia, ON L3V 5G4

Oshawa

78, rue Richmond Ouest, 2^e étage
Oshawa, ON L1G 1E1

Ottawa

(incluant Kingston)
200, rue Catherine, bureau 101
Ottawa, ON K2P 2K9

Sault Ste. Marie

22, rue Bay,
Sault Ste. Marie, ON P3E 3L4

Sudbury

19, rue Lisgar, bureau 305
Sudbury, ON P3E 3L4

Thunder Bay

221, rue Archibald Nord, bureau 108
Thunder Bay, ON P7C 3Y3

Windsor

1250, chemin Walker
Windsor, ON N8Y 4T4

PRAIRIES ET TERRITOIRES DU NORD

Calgary

Édifice Harry Hays, bureau 170
220, 4^e Avenue S.-E.
Calgary, AB T2G 2X3

Edmonton

(incluant les résidents des Territoires
du Nord-Ouest)
Place du Canada, bureau 240
9700, avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 4C3

Lethbridge

C.P. 2050
706, 4^e Avenue Sud, bureau 403
Lethbridge, AB T1J 4K6

Regina

1871, rue Hamilton
Regina, SK S4P 2B9

Saskatoon

410, 22^e Rue Est, bureau 660
Saskatoon, SK S7K 5T6

Winnipeg

(incluant les résidents du Nunavut)
25, ch. Forks Market, bureau 400
Winnipeg, MB R3C 4S9

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Cranbrook

101, 10^e Avenue Sud, bureau 204
Cranbrook, BC V1C 2N1

Kelowna

1635, rue Abbott, bureau 202
Kelowna, BC V1Y 1A9

Nanaimo

60, rue Front, bureau 201E
Nanaimo, BC V9R 5H7

Prince George

177, rue Victoria, bureau 250
Prince George, BC V2L 5R8

Vancouver

1148, rue Hornby
Vancouver, BC V6Z 2C3

Victoria

816, rue Government, bureau 377
Victoria, BC V8W 1W9

Whitehorse

300, rue Main, bureau 110
Whitehorse, YT Y1A 2B5

Et ensuite?

Si le membre de votre famille peut présenter une demande de résidence permanente à titre de membre de la famille qui suivra, le centre local de Citoyenneté et Immigration, ou le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), si vous habitez au Québec, vous communiquera d'autres directives sur la marche à suivre pour présenter une demande concernant les membres de votre famille.